

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL

Délégations de signature

N° Spécial

27 Février 2018

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial Centre Hospitalier Départemental STELL,
Délégations de signature, du 27 Février 2018**

SOMMAIRE

Décisions	Date	CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL	Page
N° 2018-01	20-02-2018	Décision portant délégation de signature du Directeur Général du Centre Hospitalier Départemental Stell	3
N° 2018-02	12.02.2018	Décision Portant délégation de signature du Directeur Général du Centre Hospitalier Départemental Stell	5

DIRECTION GENERALE

NOS REF : YL/OD/CM/2018-01

DECISION n° 2018-01

Portant délégation de signature du Directeur Général du Centre Hospitalier Départemental Stell

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Départemental Stell de Rueil-Malmaison, Monsieur Yannick LORENTZ, nommé par arrêté ministériel du 12 juin 2008,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35 et R 6143-38,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

VU la décision N° 2006000340 du Directeur du Centre Hospitalier Départemental Stell du 23 juin 2006, portant nomination de Madame Michèle PETITPAS, en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitaliers de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Départemental Stell,

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire,

VU la convention du 15 Décembre 2017 relative à la mise à disposition partielle de Mme Michèle PETITPAS, adjoint des cadres hospitaliers titulaire au CHD Stell au profit du Centre Hospitalier des Quatre Villes

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Michèle PETITPAS, Adjoint des Cadres Hospitaliers de classe exceptionnelle aux Services Économiques, à l'effet de signer en lieu et place de Monsieur LORENTZ, Directeur Général:

- tous les courriers, actes, décisions, et documents relatifs au fonctionnement des services économiques et logistiques,
- les autorisations de transport sanitaire.
- les engagements de dépenses en classe 6 et en classe 2, notamment les bons de commandes, dans la limite des crédits autorisés,

Article 2

Cette délégation est assortie de l'obligation, pour le délégataire :

- de rendre compte au Directeur du CHD Stell des opérations effectuées,
- d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 3

La présente décision prend effet au 1^{er} Janvier 2018. Elle abroge la décision antérieure.

Article 4

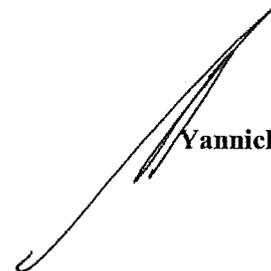
Le visa du délégataire est annexé à la présente décision.

Article 5

La présente décision sera affichée dans l'Établissement, sur des panneaux consultables par les personnels et les usagers. Elle sera également publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine et adressée au comptable de l'établissement.

Fait à Rueil-Malmaison, le 20 Février 2018,

Le Directeur,



Yannick LORENTZ

Deux exemplaires en original transmis à :

- La Trésorerie Municipale
- La Direction Générale

Un exemplaire en copie transmis à :

- Le délégataire
- La Direction des Ressources Humaines pour le dossier du délégataire

ANNEXE : VISA DU DELEGATAIRE

Nom - Grade	Signature
Madame Michèle PETITPAS Adjoint des Cadres Hospitaliers de classe exceptionnelle aux services économiques	

DIRECTION GENERALE

NOS REF : YL/OD/CM/2018-02

DECISION n° 2018-02

Portant délégation de signature du Directeur Général du Centre Hospitalier Départemental Stell

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Départemental Stell de Rueil-Malmaison, Monsieur Yannick LORENTZ, nommé par arrêté ministériel du 12 juin 2008,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35 et R 6143-38,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

VU l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 29 décembre 2016 relatif à l'inscription par ordre alphabétique sur une liste d'aptitude et à l'affectation des élèves attachés d'administration hospitalière (promotion 2016) dont le cycle de formation à l'EHESP a été validé par le jury, portant nomination de Monsieur Thibaut DELENEUVILLE, en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier Départemental Stell,

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

VU le décret n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire

VU la convention du 15 Décembre 2017 relative à la mise à disposition partielle de M. Thibaut DELENEUVILLE, attaché d'administration hospitalière titulaire au CHD Stell au profit du Centre Hospitalier des Quatre Villes

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thibaut DELENEUVILLE, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable du secrétariat de la Direction Générale et des services économiques et logistiques, à l'effet de signer en lieu et place de Monsieur LORENTZ, Directeur Général :

- tous les courriers, actes, décisions, et documents relatifs au fonctionnement des services économiques et logistiques,
- les autorisations de transport sanitaire,
- la notation des personnels relevant de son service,

- les engagements de dépenses en classe 6 et en classe 2, notamment les bons de commandes, dans la limite des crédits autorisés,
- les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thibaut DELENEUVILLE, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable du secrétariat de la Direction Générale et des services économiques et logistiques, à l'effet de signer en lieu et place du Directeur Général et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique YPSILANTIS, Adjoint des Cadres Hospitaliers :

- l'ensemble des actes de gestion des mouvements des malades (admissions, différents cas de sorties, permissions et notamment les permissions de sortie des patients hospitalisés pour une durée maximum de 48 heures, transfert internes et externes),
- les actes d'état civil avant leur transmission aux services municipaux compétents.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thibaut DELENEUVILLE, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable du secrétariat de la Direction Générale et des services économiques et logistiques, à l'effet de signer en lieu et place de Monsieur Yannick LORENTZ, Directeur du CHD Stell, tous les documents requis par les circonstances en tant qu'administrateur de garde.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thibaut DELENEUVILLE, Attaché d'Administration Hospitalière, responsable du secrétariat de la Direction Générale et des services économiques et logistiques, à l'effet de signer en lieu et place du Directeur Général et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick LORENTZ, Directeur Général du CHD Stell, de Madame Anne-Sophie PEYRET, Directrice adjointe d'établissement sanitaire, social et médico-social chargée des Ressources Humaines, des affaires médicales et de l'EHPAD Jules Parent, de Madame Marie-France LE PECHOUX, Directrice des Soins, de Madame Amélie COURIAUT, Attachée d'Administration Hospitalière, de Madame Soraya FEKKAR, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), de Madame Frédérique MARBACH, Attachée d'Administration Hospitalière, ou du responsable normalement compétent :

- tous les actes liés à la fonction d'ordonnateur du budget,
- tous les actes liés à la fonction de gestion et de nomination des personnels,
- tous les actes liés à la gestion des affaires de l'établissement, autres que ceux énumérés à l'article L 6143-1 du code de la santé publique,
- tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins,
- tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations du CHD,
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

Article 5

Cette délégation est assortie de l'obligation, pour le délégataire :

- de rendre compte au Directeur du CHD Stell des opérations effectuées,
- d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 6

La présente décision prend effet au 1^{er} Janvier 2018. Elle abroge la décision antérieure.

Article 7

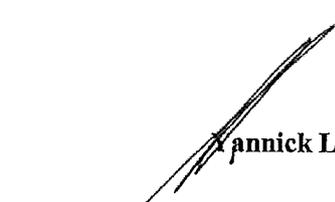
Le visa du délégataire est annexé à la présente décision.

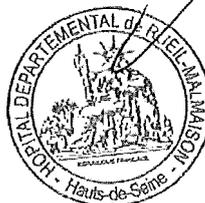
Article 8

La présente décision sera affichée dans l'Établissement, sur des panneaux consultables par les personnels et les usagers. Elle sera également publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine et adressée au comptable de l'établissement.

Fait à Rueil-Malmaison, le 12 Février 2018,

Le Directeur,

 Yannick LORENTZ



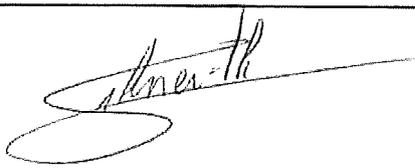
Deux exemplaires en original transmis à :

- La Trésorerie Municipale
- La Direction Générale

Un exemplaire en copie transmis à :

- Le délégataire
- La Direction des Ressources Humaines pour le dossier du délégataire

ANNEXE : VISA DU DELEGATAIRE

Nom - Grade	Signature
Monsieur Thibaut DELENEUVILLE Attaché d'Administration Hospitalière	

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>